

## 4. Répartition différenciée des effectifs scolaires entre les différents niveaux, types et formes d'enseignement ordinaire

**L'examen simultané de la différenciation des élèves selon le retard, le sexe et la nationalité fait apparaître des discriminations progressives durant le parcours scolaire, principalement à l'entame du secondaire et ensuite lors du choix des formes (deux formes techniques et une forme professionnelle), au début du deuxième degré. Il s'agit là des deux principaux moments de l'orientation et du développement du phénomène de discrimination rencontrés lors du cheminement scolaire.**

### Glossaire

Dans le secondaire ordinaire, les années d'études du 1<sup>er</sup> degré sont :

- la 1A, 1<sup>re</sup> année commune;
- la 1AC, 1<sup>re</sup> année complémentaire (dans les statistiques, l'élève y est considéré comme redoublant la 1<sup>re</sup> année);
- la 2C, 2<sup>e</sup> année commune;
- la 2CC, 2<sup>e</sup> année commune complémentaire (dans les statistiques, l'élève y est considéré comme redoublant la 2<sup>e</sup> année).

Il existe également, au 1<sup>er</sup> degré :

- la 1B, 1<sup>re</sup> année qui accueille les élèves ne pouvant suivre la 1A ;
- la 2P, 2<sup>e</sup> année de l'enseignement professionnel.

Le Décret « Missions » de 1997 prévoit un accès égal à toutes les formations pour les filles et les garçons et une absence de hiérarchie entre établissements, formes et sections d'enseignement<sup>1</sup>. Dans cette perspective, un indicateur permettant de mesurer l'importance, l'homogénéité et le recours aux différentes composantes de l'offre scolaire consiste à mesurer par forme, section et année d'études quelques caractéristiques individuelles des élèves. Trois caractéristiques ont été retenues afin d'illustrer la répartition différenciée des effectifs au sein des diverses composantes du système d'enseignement : le retard scolaire, le sexe et la nationalité.

Pour chaque variable, un taux a été calculé pour chaque année d'études de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et de l'enseignement en alternance (CEFA). Sur la base des taux obtenus pour chaque variable, les années d'études ont été systématiquement réparties en cinq catégories de taux permettant de distinguer par un graphique les classes extrêmes et la classe médiane de la distribution des taux relatifs à chacune des trois variables du système d'enseignement.

Le système d'enseignement ordinaire se caractérise d'abord par un taux de retard scolaire élevé<sup>2</sup>. Ainsi, en 1<sup>re</sup> primaire, 11 % des élèves ont plus de 6 ans et sont donc déjà considérés en retard dès leur entrée dans l'enseignement primaire. Les retards s'additionnant au cours du cursus, les taux augmentent ensuite lentement durant le primaire et dépassent 21 % en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années. La figure 1 montre qu'une différenciation des effectifs se manifeste ensuite dès le début du secondaire. Passant de 27 % environ en 1<sup>re</sup> année à 29 % en 6<sup>e</sup>, la forme générale est marquée par une stabilisation des taux, constamment proches de ceux observés en 6<sup>e</sup> primaire. La situation est différente dans toutes les autres formes du secondaire où, quelle que soit l'année d'études, les taux sont plus de deux fois supérieurs à ceux du général. Une première sélection apparaît clairement à l'entame du 1<sup>er</sup> degré, puisque le taux de retard en 1B est de 75 % et passe à 69 % en 2P pour seulement 28 % en 1A et 27 % en 2C. Une seconde sélection s'effectue au début du 2<sup>e</sup> degré, hiérarchisant de façon permanente les formes d'enseignement jusqu'à la fin du secondaire. En effet, en 3<sup>e</sup> année, le taux de retard passe de 24 % pour le général à 52 % en technique de transition, 68 % en technique de qualification, 76 % en professionnelle et près de 90 % dans les CEFA.

Si l'on établit la répartition différenciée des effectifs selon le sexe (figure 2), on observe d'abord un bon équilibre entre garçons et filles durant tout le fondamental et la 1<sup>re</sup> année du secondaire général. Comme pour le retard, la différenciation des effectifs augmente ensuite faiblement dans le secondaire, surtout jusque la fin du 2<sup>e</sup> degré. Globalement, la forme générale est de plus en plus féminine, comptant de 50 % à 55 % de filles de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année. Les autres formes sont majoritairement masculines, principalement durant le 1<sup>er</sup> degré où la proportion de garçons est proche de 59 %. Seuls les CEFA et la 7<sup>e</sup> préparatoire à l'enseignement supérieur enregistrent plus de 64 % de garçons et, à l'opposé, le 4<sup>e</sup> degré professionnel complémentaire compte plus de 86 % de filles.

Un examen de la figure 3 montre que le processus de différenciation entre Belges et élèves de nationalité étrangère est similaire à celui observé entre filles et garçons et surtout au processus de différenciation selon le retard scolaire. Si la proportion d'élèves de nationalité étrangère en primaire est proche de 10 %, moyenne observée en Communauté française, lors du parcours scolaire en secondaire, ce pourcentage se réduit progressivement dans les sections de transition pour se limiter à 6,3 % en 6<sup>e</sup> générale. À l'opposé, la proportion d'élèves de nationalité étrangère augmente dans les sections de qualification pour atteindre un maximum en professionnelle, principalement au 4<sup>e</sup> degré, type d'études complémentaires où la proportion d'élèves de nationalité étrangère, principalement des étudiants français, atteint 53,5 % en 1<sup>re</sup> année.

De façon très générale, les formes d'enseignement et les années d'études enregistrant le plus d'élèves en retard scolaire sont aussi les formes et les années les plus masculines et celles enregistrant le plus de jeunes de nationalité étrangère.

1 Décret du 24 juillet 1997, article 10.

2 Voir aussi l'indicateur qui examine le phénomène du retard scolaire et son évolution depuis seize ans.

Figure 1. Répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon le retard des élèves en 2004-2005

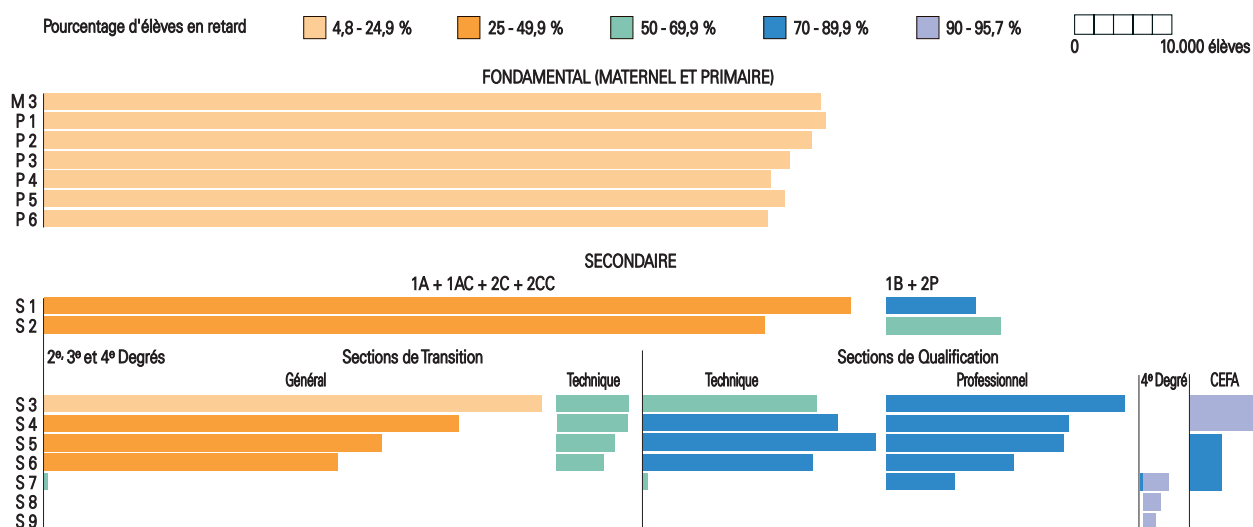


Figure 2. Répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon le sexe en 2004-2005

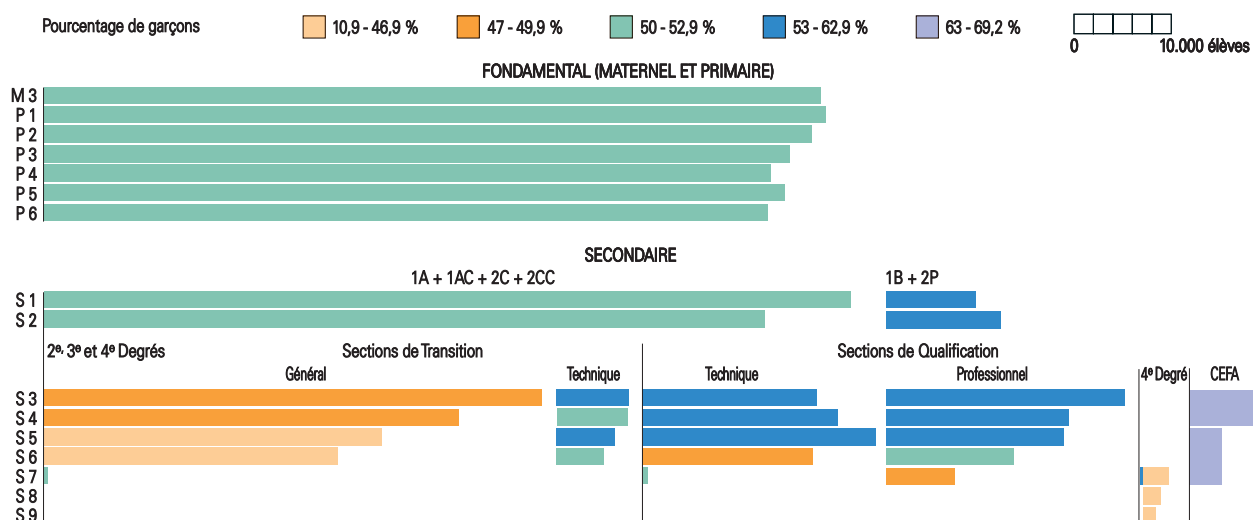
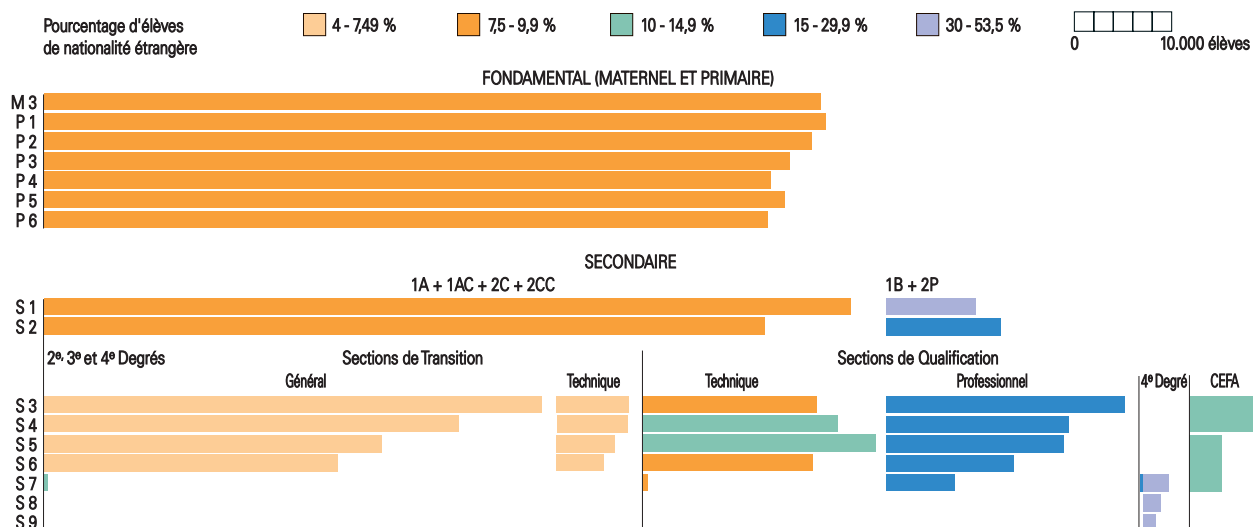


Figure 3. Répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon la nationalité en 2004-2005



**Mode de lecture :** pour chaque année d'études, afin de visualiser le poids relatif de celle-ci, la longueur de la barre horizontale du graphique est proportionnelle à l'effectif des élèves. La couleur indique la catégorie de valeurs des trois variables retenues : le retard, le sexe et la nationalité. Ainsi, dans l'ensemble des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés du secondaire professionnel, le nombre d'élèves en retard est compris entre 70 et 90 % du total.